

Contrat d'engagement à l'AMAP "l'Aube des légumes"
Du mercredi 3 octobre 2018 au mercredi 25 septembre 2019 (50 semaines)
pas de distribution les mercredis 26 décembre et 2 janvier 2019
Semaine paire* / semaine impaire*(*Rayer la mention inutile)

Entre le producteur **Patrick VINCENT, 18 grande rue, 10290 VILLADIN**
 Et Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Tél fixe / tél portable : _____ e-mail : _____

Dit (e) adhérent-e de l'AMAP l'Aube des Légumes.

Les signataires du présent contrat s'engagent à lire et à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** disponible sur le blog de l'AMAP.

Engagements de l'adhérent-e

- préfinancer la production
- assurer 3 permanences-distributions, gérer ses retards et absences (vacances...) aux distributions,
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (1 par an).
- adhérer à l'association et être à jour de sa cotisation (10€ pour la saison d'engagement)

Engagements du producteur partenaire

- livrer chaque semaine des produits bio, de qualité, frais, de saison, de sa ferme, complétés si nécessaire par des produits élaborés de sa ferme.
- être régulièrement présent aux distributions, donner des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- être transparent sur ses méthodes de travail,

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent-e-s et l'agriculteur.

Contact : Annick Cordeuil : 09 60 44 37 65 / Pascal Côte : 03 25 49 95 64

Contrat établi en trois exemplaires : l'original pour l'adhérent-e, une copie au producteur, une copie au collectif.

Dans le cas d'un engagement pour un demi-panier : NOM du copanier :

Fait à _____ le _____
 signatures : De l'adhérent-e _____ Du producteur _____ D'un membre du collectif de l'AMAP _____

MODALITES PRATIQUES

Règlement : Les chèques sont à libeller à l'ordre de VINCENT Patrick ; ils sont encaissés le 10 du mois.

Prix, au choix, (même panier)	Un panier par semaine	Un panier par quinzaine Ou ½ panier par semaine
Panier à 17 €	850€	425
Panier à 18 € (tarif solidaire)	900€	450
Panier à 19 € (tarif solidaire)	950€	475
paiement en 1,2,5 ou 10 foisX.....X.....

Règlement de la cotisation : 10€	espèces	Chèque à l'ordre de l'AMAP
----------------------------------	---------	----------------------------

Partage des récoltes : le mercredi entre 18h15 et 19h45 au parc des Moulins à Troyes, rue Guillaume le Bé près du n°5.

Afin d'avoir les infos, des recettes... vous pouvez vous inscrire sur la newsletter, l'inscription se fait sur la 1^{ère} page du blog : <http://aubedeslegumes.canalblog.com>